

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-
au-Tonnerre, tenue à huis clos ce 3 mai 2021, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

| | |
|----------------------------|-------------|
| Monsieur Jacques Bernier | Maire |
| Monsieur Karl Derosby | Conseiller |
| Monsieur Edwin Bond | Conseiller |
| Madame Anne-Marie Boudreau | Conseillère |
| Monsieur Eddy Boudreau | Conseiller |

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice
générale.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT

Les participants se recueillent.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est
ouverte à 19h00 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 57-05-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles
restent ouvertes.

4. RÉOLUTION 58-05-21

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS
D'AVRIL 2021**

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-
verbal préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture
et adoptent et ratifient le procès-verbal du mois d'avril 2021
tel que soumis.

5. RÉSOLUTION 59-05-21

ADOPTION DES CONCILIATIONS BANCAIRES DU MOIS D'AVRIL 2021

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les conciliations bancaires du mois d'avril 2021 soient adoptées telles que déposées.

6. RÉSOLUTION 60-05-21

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

7. RÉSOLUTION 61-05-21

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MINGANIE 2019 ET 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Minganie 2019 et 2020;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre adopte le rapport d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Minganie 2019 et 2020.

8. RÉSOLUTION 62-05-21

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 200-04-21 ANNONÇANT UNE MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE U-1123-Z FEUILLET 1 DE 3 PAR LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE INDUSTRIELLE

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné le 6 avril 2021;

Séance régulière du 3 mai 2021

ATTENDU QU'une consultation écrite a eu lieu jusqu'au 29 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement 200-04-21 annonçant une modification au plan de zonage u-1123-z feuillet 1 de 3 par la création d'une nouvelle zone industrielle.

9. RÉSOLUTION 63-05-21

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA SOMME RETENUE À L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS

CONSIDÉRANT la retenue de 20% sur chacun des versements à l'entrepreneur aux déneigements;

CONSIDÉRANT QUE la retenue doit lui être remise le 20 mai suivant chaque saison hivernale, si l'entrepreneur s'est acquitté de toute et chacune de ses obligations;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise Madame Josée Poulin, directrice-générale à remettre la somme retenue à l'entrepreneur pour le 20 mai 2021 en autant que celui-ci à cette date s'est acquitté de toute et chacune de ses obligations.

10. RÉSOLUTION 64-05-21

PROCLAMATION MUNICIPALE DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale-Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Séance régulière du 3 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à [#Parlerpourvrai](#) et à partager [la trousse d'outils de la campagne](#). Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

11. RÉOLUTION 65-05-21

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE L'ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 20 avril 2021 concernant les services essentiels offerts à la population de notre région par l'Association du cancer de l'Est du Québec/ Hôtellerie Omer-Brazeau;

ATTENDU QUE La Municipalité a les fonds nécessaires au poste budgétaire 2021;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte de faire un don de 200\$ à l'Association du cancer de l'Est du Québec/ Hôtellerie Omer-Brazeau;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

12. RÉOLUTION 66-05-21

OCTROI D'UN CONTRAT-NOUVEAUX DÉPHASEURS STATIONS

POMPAGE PP-4 ET PP-5

CONSIDÉRANT les problèmes récurrents causés par les boîtes électriques aux stations de pompage PP-4 et PP-5;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise C. Brassard inc;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre firme d'ingénierie d'accepter la soumission pour remplacer les panneaux électriques avec déphaseurs pour les deux (2) postes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte la soumission numéro #731-21 des Entreprises C. Brassard inc au montant de 10 458.02\$ avant taxes pour le remplacement des panneaux électriques avec déphaseurs pour les postes PP-4 et PP-5;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale soit autorisée à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement

13. RÉSOLUTION 67-05-21

AVIS DE MOTION PROJET DE CRÉATION ZONE INDUSTRIELLE

Karl Dérosby, conseiller, donne avis de motion qu'un projet de règlement 201-05-21 sera soumis concernant une modification au règlement numéro 188-12-18 relatif à la gestion contractuelle

14. RÉSOLUTION 68-05-21

PROJET DE RÈGLEMENT 201-05-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE.

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 3 décembre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »)

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

Séance régulière du 3 mai 2021

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le projet de règlement 201-05-21 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle soit adopté.

QU'une copie du projet de règlement soit disponible sur le site web de la Municipalité pour consultation.

15. RÉSOLUTION 69-05-21

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie. Que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA

Séance régulière du 3 mai 2021

TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

16. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

17. RAPPORT DE COMITÉ

Aucun rapport

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil

19. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la séance levée à 19h14.

20. SIGNATURE

Josée Poulin
Directrice générale

Jacques Bernier
Maire